

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-DU-RHONE

COMMUNE
d'AUBAGNE

Convocation du **12/12/2025**
Publication le **19/12/2025**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **33**
Quorum : **22**

N° **15_181225**

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation de l'avenant n°1
à la convention de délégation
compétence entre la
Commune et la Métropole, au
titre des TCSP

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Dix Huit Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Philippe AMY (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Faustine THIBAUD (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS), Monsieur Jérémie COETTO (donne pouvoir à Monsieur Vincent RUSCONI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_15-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025



Délibération n°15_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Par délibération du 25 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé la convention de délégation de compétence entre la Commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de la compétence « Entretien de la voirie supportant la circulation d'un transport collectif en site propre » pour la période du 1^{er} octobre 2024 (date de notification) au 31 décembre 2026.

En effet, la Commune d'Aubagne, dont la voirie n'est pas reconnue d'intérêt métropolitain, est traversée par des voies publiques supportant la circulation de transports collectifs en site propre. Les voies publiques concernées ont donc été transférées dans le domaine routier métropolitain en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, pour donner davantage de souplesse à l'exercice des compétences, la Commune et la Métropole ont conventionné pour que la Ville assure les divers travaux d'entretien et de maintenance de la voirie et de ses accessoires, notamment la viabilité et petit entretien, la propreté, la régulation de trafic, les espaces verts et la réalisation des astreintes de voirie et des interventions d'urgence.

En contrepartie, la Métropole rembourse à la Commune les dépenses liées à ces travaux d'entretien et de maintenance sur un linéaire de 2.757 mètres pour un montant de 204.820 €/an, incluant notamment l'entretien du pôle d'échange multimodal et du P+R du Charrel.

Avec la livraison de nouveaux itinéraires de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP), il apparaît nécessaire de définir les nouveaux périmètres d'intervention de la Commune, à savoir :

- Le linéaire du tracé du Bus+ (Bus Haute Densité de Service) depuis le pôle d'échange multimodal d'Aubagne, jusqu'aux limites de la ZAE de la Martelle, récemment mis en service pour un linéaire de 2.800 mètres et 34.420 m² de surfaces comprenant la voie, la piste cyclable, les trottoirs et ses annexes ;

- La portion du tracé du Val'Tram depuis le pôle d'échange multimodal jusqu'au raccordement avec la voie ferrée en haut de l'avenue du Garlaban dont la mise en service est programmée au cours du printemps 2026 pour un linéaire de 1.200 mètres et 5.850 m² de surfaces comprenant la voie, les trottoirs et ses annexes.

L'ajout de ces linéaires supplémentaires sera effectif à partir de la notification de la mise en service officielle de chacun des nouveaux TCSP par la Métropole à la Commune et le délai de validité de cette convention est étendu jusqu'au 31 décembre 2027.

Pour l'exécution des travaux d'entretien et de maintenance sur le linéaire complémentaire de 4.000 mètres, la Métropole remboursera à la Commune la somme de 124.898 €/an, soit un total de 329.118 €/an.

Cette délibération a pour objet d'approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence entre la Commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de la compétence « Entretien de la voirie supportant la circulation d'un transport collectif en site propre » déjà conclue.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_15-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025



Délibération n°15_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)

VU la loi n° 2014-28 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « 3DS »,

VU la délibération n°18-250624 du 25 juin 2024 du Conseil Municipal d'Aubagne approuvant la convention de délégation de compétence entre la Commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de la compétence « Entretien de la voirie supportant la circulation d'un transport collectif en site propre »,

CONSIDÉRANT que la livraison de nouveaux Transports Collectifs en Site Propre par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le territoire d'Aubagne nécessite de mettre à jour le périmètre d'application de la convention initialement conclue, de délégation de compétence entre la Commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de la compétence « Entretien de la voirie supportant la circulation d'un transport collectif en site propre »,

CONSIDÉRANT que la durée de la convention est étendue jusqu'au 31 décembre 2027,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence entre la Commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de la compétence « Entretien de la voirie supportant la circulation d'un transport collectif en site propre » déjà conclue, ci-annexée ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer cet avenant et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

ABSTENTIONS : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_15-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025

